

télégramme adressé par M. Tanner à M. John Merriam, président de la *Northern Natural Gas Company* le 8 août 1955:

Suis incapable de vous fournir des renseignements plus précis en ce moment. Faites de votre mieux à l'égard de l'étude proposée.

ELDON

Ce télégramme est signé "Eldon", ce qui indique que les rapports étaient assez amicaux à ce moment-là. Le ministre du Commerce a alors exprimé l'espoir qu'il serait possible de s'entendre. Dans sa lettre, il propose qu'on se réunisse afin de préparer un programme qui rendra inutile toute transaction avec d'autres sociétés intéressées à desservir ce territoire. Voici maintenant un autre télégramme adressé le 15 août:

M. John Merriam:

A propos de mon télégramme du 8 août, la société *Trans-Canada* a conclu un contrat qui satisfait à ses conditions.

N. E. TANNER

Le télégramme est signé "N. E. Tanner". Qu'est-il arrivé entre ces deux dates? Que s'est-il passé? Pourquoi les relations se sont-elles refroidies? Pourquoi ce changement d'attitude? Le ministre a tenté de nous expliquer aujourd'hui qu'il leur avait été impossible de s'entendre. De fait, il est intéressant de noter que c'est à ce moment-là que le maître-vendeur Symonds est entré en scène.

Nous voulons obtenir des renseignements à ce sujet. Ce sont des questions qu'il nous faut poser. Si nous interrogeons le Gouvernement et s'il nous répond comme il l'a fait à propos des lettres de M. McMahan, les réponses ne seront pas aussi instructives qu'on pourrait s'y attendre. Oui, que dire de M. McMahan? Il a fait une offre; il l'a exposée en détail. Il a dit ce qu'il entendait faire. Cette déclaration se trouve dans la lettre qu'il a adressée le 24 avril 1956 au ministre du Commerce. Il y explique en détail toutes les possibilités et fournit des renseignements qu'on ne peut trouver que dans une offre bien définie. Naturellement, la communication était "privée et confidentielle"; elle doit être communiquée au Gouvernement. La lettre est adressée au ministre du Commerce.

Le très hon. M. Howe: Elle commence par les mots "Cher C. D."

L'hon. M. Rowe: Comme il est gentil!

M. Diefenbaker: Oui, "cher C. D.". Voilà où est l'erreur. La lettre est adressée au ministre du Commerce; elle commence par les mots "cher C. D." et la proposition y est exposée en détail. M. McMahan ne voulait pas que son plan fût communiqué à tous ses concurrents possibles. C'est une offre qu'il soumettait au Gouvernement, au seul gouvernement avec lequel il pouvait communi-

[M. Diefenbaker.]

quer. Pourtant, le premier ministre n'en a pas entendu parler. Il y a des pages de plans...

L'hon. M. Rowe: Tous confidentiels.

M. Diefenbaker: ...d'opinions et de critiques détaillées à l'endroit de *Trans-Canada*. Néanmoins aucune partie de cette lettre n'a été portée à l'attention du premier ministre (M. St-Laurent) qui, en somme, représente le gouvernement du Canada. C'était un document privé et confidentiel? On s'imagine le ministre passant par les petites rues avec, dans sa poche, un document marqué "privé et confidentiel", le plus secret des documents. Je me demande s'il n'a pas eu à se faire accompagner d'un garde du corps. Quelle sollicitude! Le ministre nous a dit qu'il n'avait pas reçu de lettre, qu'il ne connaissait l'existence d'aucun document. "Ce que j'ai dans ma poche,—selon la dénégation que j'ai faite à la Chambre,—ce n'est que douze pages de plans, de projets, d'offres et de chiffres." Pourtant, selon lui, ces documents n'existaient pas.

Monsieur l'Orateur, nous voulons déchirer le voile du secret dont le ministre du Commerce a entouré le Parlement, lui-même et ses collègues. Qu'on me permette de donner lecture de quelques lignes d'une lettre,—c'est une longue lettre datée du 4 avril,—qui commence par les mots suivants:

Je suis heureux d'avoir eu l'occasion de vous voir le 27 mars à Ottawa, afin de discuter une autre proposition en vue de fournir du gaz naturel de l'Alberta à l'Est du Canada. Pour faire suite aux faits que je vous ai exposés à ce moment-là, je suis disposé à m'engager à mettre sur pied un projet financé privément et entièrement par des Canadiens en vue de construire un pipe-line pour le gaz, ce qui est économiquement possible, de l'Alberta à Montréal, si la *Trans-Canada* n'est pas immédiatement en mesure de soumettre une proposition appropriée et un plan destiné à mettre fin à l'impasse actuelle, qui empêche l'aménagement du pipe-line dans l'Est du Canada.

Que veut-on de plus? "Voilà ma proposition", dit-il. Quel autre moyen peut-on prendre pour soumettre une proposition avant qu'elle prenne la forme d'un document juridique? Il ajoute:

Le marché le plus près et le plus logique pour l'excédent de gaz canadien se trouve dans les entreprises de pipe-lines et de distribution qui existent déjà dans la vaste région des plaines et du Middle-West, aux États-Unis. Les trois compagnies qui desservent actuellement la région: l'*American Natural Gas Company*, la *People's Gas Light and Coke Company* et la *Northern Natural Gas Company*, sont disposées à acheter d'un pipe-line authentiquement canadien 400 millions de pieds cubes de gaz par jour à Emerson (Manitoba), en vertu d'un contrat de 25 ans afin de compléter leurs propres approvisionnements de gaz. Une telle vente étant assurée, une entreprise de pipe-lines exclusivement canadienne est réalisable sur le plan financier, sur un solide pied d'affaires et sans financement par l'État ni garantie de dettes.